Mis en ligne le 01/08/2025

Accusé de réception en préfecture
076-267600948-20250729-DECCCAS0042025-AR
Date de télétransmission : 01/08/2025
Date de réception préfecture : 01/08/2025

LILLEBONNE

Département de Seine Maritime
Arrondissement du Havre
Commune de Lillebonne
C.C.A.S. – Pôle des Solidarités

DEC/CCAS/004/2025

DECISION

OBJET : SOUTIEN FINANCIER AU TITRE DES ACTIONS DE PRÉVENTION ET PROMOTION DE LA SANTE PAR LE DEPARTEMENT DE SEINE-MARITIME

DEPARTEMENT DE SEINE-MARITIME
QUAI JEAN MOULIN
CS 56101
76100 ROUEN CEDEX

La Vice-présidente du C.C.A.S. – Pôle des Solidarités de la Ville de LILLEBONNE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-22,

Vu la délibération en date du 9 juillet 2020 (D.12/07.2020) par laquelle le Conseil d'Administration de la Ville de LILLEBONNE a donné délégation à la Vice-présidente du C.C.A.S. – Pôle des Solidarités pour signer tout document afférent à l'attribution de subventions (alinéa 11),

Considérant l'appel à projet de la Conférence des Financeurs « aides aux aidants pour des actions de prévention et promotion de la santé », le Département de Seine-Maritime a décidé d'apporter un soutien financier d'un montant de 5 478 ,00 €.

DECIDE

Article 1 : D'autoriser le versement d'une subvention de 5 478 € en soutien à l'activité « Danse » en direction des séniors.

Article 2 : D'imputer cette recette sur le budget du C.C.A.S, - Pôle des Solidarités fonction 4238, nature 7473.

Article 3 : De télétransmettre la présente décision à la Préfecture de ROUEN dans le cadre du contrôle de légalité des actes administratifs et de la notifier au Département de Seine-Maritime.

Acte rendu exécutoire,

Fait à LILLEBONNE, le 29 juillet 2025

La Vice-présidente du C.C.A.S.
Pôle des Solidarités

VILLE DE LILLEBONNE Pôle des Solidarités CCAS SEINE-MARITIME

Christine DÉCHAMPS